

CCRPS

Rapport Annuel

du 1er avril 2007 au 31 mars 2008



Conseil consultatif sur la réglementation des professions
de la santé (CCRPS)



TABLE DES MATIÈRES

	Page
Lettre au ministre de la Santé et des Soins de longue durée	1
1. Mandat du Conseil consultatif de réglementation des professions de la santé	2
2. Gouvernance	3
3. Membres du Conseil.....	4
4. Structure de gestion	7
5. Activités en 2007-2008	9
6. Rapport financier	13



55 St. Clair Avenue West
Suite 806, Box 18
Toronto ON M4V 2Y7
Tel (416) 326-1550
Fax (416) 326-1549
Web site www.hprac.org
E-mail
HPRACWebMaster@ontario.ca

55, avenue St. Clair Ouest,
pièce 806, casier 18
Toronto (Ontario) M4V 2Y7
Tél. : 416 326-1550
Téléc. : 416 326-1549
Site web : www.hprac.org
Courriel :
HPRACWebMaster@ontario.ca

Le 15 juillet 2008

L'honorable David Caplan
Ministre de la Santé et des Soins de longue durée
Édifice Hepburn, 10^e étage
80, rue Grosvenor
Toronto (Ontario)
M7A 1R3

Monsieur le Ministre,

Au nom du Conseil consultatif de réglementation des professions de la santé (CCRPS), j'ai le plaisir de vous soumettre le Rapport annuel pour l'exercice 2007-2008.

Au nom du Conseil consultatif de réglementation des professions de la santé (CCRPS), j'ai le plaisir de vous soumettre le Rapport annuel pour l'exercice 2007-2008.

Au cours de l'exercice, le Conseil a pris part à de nombreux projets liés au mandat que lui confère la loi et s'est occupé de questions provenant de la récente présentation ministérielle. Pour ce faire, il a dû tenir compte des changements importants dont fait l'objet le système de santé et veiller à ce que les modifications potentielles à la réglementation des professions de la santé soient centrées sur l'intérêt du public.

À titre de présidente du CCRPS, j'aimerais souligner l'engagement et l'entière participation des membres du Conseil. Ils contribuent activement à nos programmes de consultation, à nos recherches, à nos analyses stratégiques et à l'élaboration de nos documents. Les fonctions qu'ils assument au CCRPS les obligent à s'absenter souvent de leur travail, et leur apport à la fonction publique est immense.

Le nouvel exercice devrait être des plus actifs, et nous espérons que nos conseils faciliteront la prise de décisions en matière de politiques publiques afin de renforcer notre système de santé.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations les plus cordiales.

Barbara Sullivan
Présidente

1. Mandat du Conseil consultatif de réglementation des professions de la santé

Établi en vertu de la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées*, le Conseil consultatif de réglementation des professions de la santé (CCRPS) a pour fonction de conseiller le ministre sur la réglementation des professions et des professionnels de la santé en Ontario, notamment en ce qui a trait aux questions suivantes :

- la nécessité de réglementer les professions non réglementées;
- la nécessité de cesser de réglementer les professions déjà réglementées;
- la modification de la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées*;
- la modification des lois régissant les professions de la santé ou d'un règlement pris en application de ces lois;
- les questions concernant les programmes d'assurance de la qualité mis sur pied par les ordres professionnels;
- toute question relative à la réglementation des professions de la santé que le ministre soumet au CCRPS.

Le CCRPS est également chargé, en vertu de la Loi, de surveiller le programme de relations avec les patients de chaque ordre professionnel et de donner au ministre un avis sur l'efficacité de chacun de ces programmes.

À cet égard, le ministre se fie aux recommandations du CCRPS en tant que source indépendante de renseignements, d'analyse et de conseils pour la formulation de politiques publiques. Le CCRPS fournit des conseils et mène ses activités indépendamment du ministre et du ministère de la Santé et des Soins de longue durée, des ordres professionnels, des associations de professionnels de la santé réglementés et d'autres parties qui s'intéressent aux questions à l'égard desquelles il donne des conseils.

Les activités du CCRPS s'inspirent des objectifs de la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées*, c'est-à-dire :

- garantir la réglementation et la coordination des professions de la santé dans l'intérêt public;

- garantir l'établissement et le respect de normes d'exercice appropriées;
- garantir la possibilité pour les particuliers d'avoir accès aux services des professions de la santé de leur choix;
- garantir la possibilité pour les particuliers d'être traités avec sensibilité et respect dans leurs rapports avec les professionnels de la santé, les ordres professionnels et la Commission d'appel et de révision des professions de la santé.

2. Gouvernance

Conformément à la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées*, le CCRPS se compose d'au moins cinq et d'au plus sept personnes que nomme le lieutenant-gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre. Ses membres ne peuvent être ni des fonctionnaires, ni des membres d'une profession de la santé réglementée. Le lieutenant-gouverneur en conseil désigne un des membres du Conseil à la présidence et un autre à la vice-présidence. Le CCRPS est appuyé dans ses travaux par quatre fonctionnaires, qui constituent son secrétariat permanent.

Le président doit veiller à ce que le CCRPS s'acquitte des responsabilités consultatives et autres que la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées* confère au président, au secrétaire, au directeur des opérations et au Conseil.

Le Conseil se réunit au moins deux fois par mois au cours de l'année et les comités du Conseil se réunissent en moyenne deux ou trois fois par mois pour assurer la supervision des projets. En outre, les membres du Conseil prennent part au processus de consultation publique et assistent aux audiences publiques, aux ateliers, aux présentations et aux réunions des groupes de discussion tenus au cours de l'année. Ils participent également directement à la rédaction et à la révision des rapports remis au ministre.

3. Membres du Conseil

Voici les membres du CCRPS ainsi que la durée de leur mandat :

Barbara Sullivan, présidente du CCRPS, est présidente du Cheltenham Group, une société spécialisée en services de communication et en services-conseils aux entreprises. Elle a été députée provinciale de la circonscription de Halton-Centre de 1987 à 1995. Durant ces années, elle a été présidente du groupe parlementaire du gouvernement, présidente du Comité spécial de l'énergie, adjointe parlementaire au ministre du Travail et critique de l'opposition officielle en matière de santé et d'environnement. Très active dans le domaine des affaires communautaires, elle occupe le poste de présidente de Hamilton Health Sciences, l'un des principaux centres hospitaliers universitaires du Canada, et compte parmi les administrateurs de Country Heritage Experience. Elle a été administratrice et vice-présidente du conseil de l'organisme Études d'oiseaux Canada et administratrice du Oaklands Centre pour les adultes ayant une déficience développementale. De plus, elle a été présidente du conseil du Oakville Centre for Performing Arts, présidente d'honneur du programme des arts de la scène du Collège Sheridan ainsi que commissaire et présidente par intérim de la Commission sur le financement des élections en Ontario. Elle réside à Burlington (Ontario). M^{me} Sullivan a été nommée en juin 2004, et son mandat a été renouvelé jusqu'en juin 2008.

Peter Sadlier-Brown, vice-président du CCRPS, fournit des conseils stratégiques sur l'élaboration de politiques publiques à des clients des secteurs privé et public. Il a occupé le poste de sous-ministre adjoint à l'économie environnementale au ministère des Finances de l'Ontario, offrant des conseils sur des questions se rapportant au changement climatique mondial, à la qualité de l'air et à l'investissement dans le transport en commun. Il a également exercé les fonctions de sous-ministre adjoint au ministère du Développement économique, où il était chargé du développement stratégique en matière de croissance commerciale innovatrice et a dirigé des unités responsables du développement du commerce, de l'industrie, des technologies et des entreprises. Au ministère des Affaires intergouvernementales, il a fourni des conseils au

gouvernement de l'Ontario sur des questions de politique constitutionnelle et de compétence et sur les finances fédérales-provinciales. Il a agi à titre de sous-ministre adjoint aux politiques et programmes au ministère du Travail, où il était responsable des normes d'emploi et de l'élaboration des politiques pour les programmes du ministère, notamment dans les domaines de la santé et de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs. Il a également été sous-ministre adjoint au ministère du Trésor et de l'Économie et, à ce titre, était responsable de l'établissement du budget, de la planification budgétaire, des politiques budgétaires, des finances intergouvernementales et des politiques relatives aux régimes de retraite. M. Sadlier-Brown a été nommé vice-président du CCRPS en avril 2006, et son mandat a été prolongé jusqu'en août 2008.

Ennis Fiddler, membre, est l'ancien président et membre du conseil du Meno-Ya-Win Health Centre de Sioux Lookout, qui administre le centre de santé nouvellement créé. Il a travaillé à l'intégration des services hospitaliers destinés aux Autochtones et aux non-Autochtones de Sioux Lookout et à la planification d'un nouvel hôpital. En outre, il a participé à l'établissement de la Sioux Lookout Health Authority et des Tikinagan Child and Family Services. Il a été chef de la Première nation de Sandy Lake et membre du conseil de bande. À l'heure actuelle, M. Fiddler est membre du Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest. Il travaille comme conseiller auprès de la Première nation de Sandy Lake pour les questions liées à la santé, au transport hivernal et à la gouvernance. Il demeure à Sandy Lake (Ontario). M. Fiddler a été nommé en novembre 2004 pour un mandat de deux ans, et son mandat au CCRPS a été prolongé jusqu'en novembre 2008.

Mary Mordue fournit des conseils stratégiques dans les domaines de l'intégration d'entreprise, des communications, de l'innovation des processus de vente, de la gestion du changement et du marketing à des clients canadiens et internationaux. Elle travaille actuellement pour la société internationale Ernst & Young s.r.l. qui offre des services de comptabilité et de fiscalité. Elle est chargée de trouver de nouveaux débouchés pour la société dans le Sud-Ouest de l'Ontario. Elle a occupé le poste de directrice de la planification

stratégique, du marketing et des communications pour une importante société internationale de conseils dont le chiffre d'affaires annuel canadien s'élève à plus d'un milliard de dollars. À titre de conseillère, elle a travaillé auprès d'un large éventail d'industries et de secteurs, dont les pièces d'automobile, la confiserie, les soins de santé à domicile, les laboratoires, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales, les fabricants de composantes de pointe et les tiers fournisseurs de services de logistique. M^{me} Mordue habite avec sa famille à Drumbo (Ontario), où elle est mène une vie familiale et communautaire active. Elle a été nommée pour la première fois au CCRPS en novembre 2004 et effectue présentement son deuxième mandat.

Kevin Doyle est journaliste de carrière et occupe maintenant le poste de directeur général des relations publiques et des communications à l'Université de Windsor, après avoir été directeur de la rédaction à l'Institut C.D. Howe pendant plusieurs années. Il a aussi été rédacteur en chef canadien de Bloomberg News, un service international d'information et d'analyse pour lequel il a ouvert des bureaux partout au Canada et assuré la liaison avec 75 bureaux journalistiques dans le monde entier afin d'offrir un service d'information complet. De plus, il a été attaché supérieur de recherches à l'Institut international du développement durable, s'occupant de régler les différends entre des entreprises et des organismes environnementaux, notamment dans les secteurs de l'exploitation forestière, des technologies et des ressources. Pendant plus de dix ans, M. Doyle a été rédacteur en chef de *Maclean's*, le magazine d'actualités national du Canada et, durant cette période, il a ouvert des bureaux à Moscou, à Londres, à Washington, à New York et dans diverses villes du Canada. En outre, il a occupé les postes de directeur général de la rédaction du magazine *Newsweek*, établi à New York, de rédacteur en chef de FP News Service, de directeur-rédacteur en chef de *Maclean's* et de correspondant à l'étranger de la Presse canadienne. Le mandat de M. Doyle, qui a débuté en octobre 2004, a été reconduit jusqu'en octobre 2008.

Robert Carswell, spécialiste du droit des sociétés et du droit immobilier, a exercé le droit pendant de nombreuses années chez Fraser Milner Casgrain et ses cabinets fondateurs. Bien

qu'il ait pris sa retraite, il poursuit son œuvre dans la communauté puisque, encore récemment, il était membre du conseil d'administration national de Conservation de la nature Canada et président du Toronto Ornithological Club. Au fil des ans, il a siégé au conseil de divers organismes environnementaux et communautaires et a enseigné différentes matières comme les mathématiques des affaires et le droit environnemental. M. Carswell s'est joint au CCRPS en décembre 2006 pour son premier mandat de deux ans.

Catherine Smith est une experte-conseil, une analyste de politiques et une auteure établie à Ottawa. En tant qu'associée de la société Information Ecoystems Group Inc., elle a donné des conseils en gestion de l'information, en marketing et en planification stratégique à un vaste éventail de clients des secteurs public et privé. Après avoir occupé de nombreux postes, dont ceux d'analyste en marketing international et en politiques commerciales au gouvernement, de conseillère en communications, de conseillère d'orientation professionnelle, de chercheuse en tendances du marché et de spécialiste du marketing social, elle se consacre actuellement à la rédaction d'un ouvrage sur les aspects du comportement des consommateurs. Chaque année, M^{me} Smith assume les fonctions de juge principal pour les prix technologiques décernés par le gouvernement et par l'industrie dans le secteur de la technologie de l'information à Ottawa. En outre, elle fait du bénévolat dans la collectivité depuis longtemps, notamment à titre de membre du groupe de travail sur la santé de l'équipe d'Ottawa-Orléans et de militante pour les politiques sociales auprès d'organismes tels que la Fédération canadienne des femmes diplômées des universités. M^{me} Smith a été nommée au CCRPS en mai 2007.

4. Structure de gestion

Le CCRPS ne compte que quelques employés qui sont chargés de gérer les activités et les affaires quotidiennes du Conseil conformément aux pratiques commerciales et financières reconnues et d'appuyer le Conseil en effectuant les consultations et les recherches nécessaires pour formuler des recommandations et des conseils officiels à l'intention du ministre. Les quatre membres permanents du personnel sont

des fonctionnaires employés en vertu de la *Loi sur la fonction publique* qui bénéficient de tous les droits et avantages conférés par la Loi. Le coordonnateur général peut, soit être un fonctionnaire occupant un poste classifié, soit provenir de l'extérieur de la fonction publique. De temps à autre, le CCRPS embauche des particuliers à contrat pour des projets spéciaux.

Brian O’Riordan, qui s’est joint au CCRPS à la fin de mars 2005, occupe le poste de coordonnateur général du Conseil.

Au cours de l’année, deux analystes principales des politiques de longue date, **Deanne Montesano** et **Sheila Mawji**, ont accepté d’autres responsabilités en matière de service public. Deanne travaille au Bureau de l’infirmière en chef de la province à titre d’analyste principale des politiques et Sheila est conseillère principale en politiques à l’Unité d’élaboration des normes du ministère des Services sociaux et communautaires.

Marc Jacquin et **Susanna Tam**, analystes des politiques, se sont récemment joints au CCRPS et travailleront avec Brian O’Riordan et l’adjointe administrative **Barbara Thompson**.

Étant donné que ses travaux nécessitent souvent des compétences spécialisées, le Conseil s’adresse à des conseillers externes pour des projets de recherche particuliers et ciblés, des consultations publiques et la collecte des renseignements nécessaires à l’élaboration de propositions de politiques publiques. La gestion de tous les projets du CCRPS confiés à des personnes de l’extérieur est supervisée à l’interne.

En vertu de la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées*, le Conseil est autorisé à « engager des experts ou des conseillers professionnels pour l’aider ». Pour choisir ces personnes, il applique les règles du gouvernement provincial en matière d’approvisionnement. En outre, les candidats doivent répondre à des critères supplémentaires établis par le CCRPS concernant les conflits d’intérêts, l’ensemble de connaissances, la crédibilité auprès des intervenants, la compétence technique, la capacité de l’organisation, l’expérience de travail avec des conseils, les tarifs concurrentiels, la compréhension du processus des politiques publiques, l’engagement envers l’intérêt public, les aptitudes à la communication, l’accessibilité

pour le CCRPS et les intervenants et, dans la mesure du possible, le titre de fournisseur autorisé.

Au cours de l'exercice 2007-2008, le CCRPS a embauché, par l'entremise du ministère de la Santé et des Soins de longue durée, des conseillers externes chargés d'effectuer de la recherche, de rédiger des rapports, d'analyser les politiques législatives sur la santé, de fournir du soutien pour la gestion financière et les projets, de réaliser des études documentaires et des études en matière de compétences, d'effectuer des analyses, de consulter le public et d'exécuter d'autres tâches afin d'informer le Conseil et de l'aider à formuler des recommandations à l'intention du ministre. Les tâches qui leur ont été assignées nécessitaient des compétences spécialisées dans les domaines de la santé et de l'analyse de politiques publiques ainsi qu'une expérience reconnue en consultation. Outre la participation à des ateliers, à des réunions et à des audiences, la synthèse et l'examen de présentations et de mémoires oraux et écrits constituaient l'un des éléments clés du travail des conseillers externes.

5. Activités de l'exercice 2007-2008

Loi sur l'amélioration du système de santé : En avril 2006, le CCRPS a terminé la rédaction de *Nouvelles orientations*, un rapport destiné au ministre de la Santé et des Soins de longue durée. Ce rapport a donné lieu à de nombreuses initiatives liées au projet de loi omnibus intitulé *Loi de 2007 sur l'amélioration du système de santé*, notamment :

- des modifications importantes au cadre de la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées*;
- la réglementation de nouvelles professions, à savoir la kinésiologie, la psychothérapie et l'homéopathie;
- la modification de la structure réglementaire de la naturopathie pour qu'elle soit régie par la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées*;
- la réglementation, par l'Ordre des pharmaciens, d'une nouvelle catégorie de techniciens en pharmacie;
- des modifications au champ d'exercice de l'optométrie pour permettre aux membres de cette profession de prescrire des agents pharmaceutiques thérapeutiques;

- la modification du champ d'exercice de la profession d'hygiéniste dentaire, comme l'avait déjà recommandé le CCRPS.

Au début de l'exercice 2007-2008, le projet de loi a fait l'objet d'audiences publiques, et on a demandé des conseils et des précisions au CCRPS pendant le débat. L'Assemblée législative a adopté le projet de loi en juin 2007, et toutes les dispositions devraient être proclamées en vigueur d'ici juin 2009.

Utilisation du titre de docteur dans la médecine

traditionnelle chinoise : En septembre 2006, le CCRPS a présenté des recommandations au ministre de la Santé et des Soins de longue durée concernant l'utilisation du titre de docteur dans le domaine de la médecine traditionnelle chinoise. Les recommandations du CCRPS n'ont pas encore été rendues publiques, mais le ministre les communiquera au conseil transitoire de l'Ordre des praticiens en médecine traditionnelle chinoise et des acupuncteurs de l'Ontario lorsque celui-ci sera créé. À ce stade, le registraire du nouvel Ordre a été nommé, et on a lancé un appel de candidatures afin de trouver des personnes désireuses de siéger au conseil transitoire. Selon le CCRPS, la question du « titre » fera partie des premiers dossiers dont s'occupera le conseil transitoire.

Titres en psychologie : Pour faire suite aux points soulevés lors des consultations à la source du rapport intitulé *Nouvelles orientations*, le CCRPS a examiné la question des titres utilisés par les professionnels de la psychologie. Il a effectué des recherches sur le sujet et a présenté un rapport au ministre le 1^{er} novembre 2006. Ce rapport a été publié dans le site Web du CCRPS en octobre 2007, après que le ministre en eut pris connaissance.

Préposés aux services de soutien à la personne : Le 30 septembre 2006, le CCRPS a présenté au ministre son rapport final sur la réglementation des préposés aux services de soutien à la personne. Le ministre a publié le rapport en juin 2007, après en avoir pris connaissance.

Site Web : Pendant les consultations qui ont constitué un élément essentiel du rapport intitulé *Nouvelles orientations*, il est devenu évident que le site Web du CCRPS n'était ni efficace ni convivial. Le Conseil a entrepris la refonte du site Web afin

d'en faciliter l'utilisation, et la deuxième étape des travaux a été réalisée en 2007-2008. On a notamment intégré une fonction d'inscription en ligne à des activités consultatives et un outil qui permet aux particuliers, aux organisations et aux organismes de réglementation de donner des conseils et de présenter des mémoires au moyen du site Web. Même s'il n'est pas encore entièrement au point, le site présente d'importantes améliorations et permet au CCRPS de bien comprendre ce que la *Loi sur l'amélioration du système de santé* exige des organismes de réglementation. En outre, le CCRPS reconnaît que de nombreuses personnes qui souhaitent participer au processus consultatif du CCRPS peuvent préférer utiliser d'autres sources d'information, comme les journaux, la radio ou la télévision. Le Conseil continuera de chercher un moyen d'établir un juste équilibre entre les communications en ligne et les communications écrites.

Relations avec les patients : Le CCRPS est chargé, en vertu de la loi, de surveiller le programme de relations avec les patients de chacun des ordres professionnels et de faire rapport au ministre sur l'efficacité de ces programmes. Au cours du dernier exercice, le Conseil a fait des progrès en ce qui a trait à cet aspect de son mandat. Un atelier de présentation, avec la participation de membres professionnels, de représentants du public et d'employés des ordres, a eu lieu en avril 2007. Après cette rencontre, on a demandé au CCRPS d'élaborer des principes fondamentaux pour les programmes de relations avec les patients ainsi que des indicateurs communs pour les évaluations. Les groupes de discussion et les rencontres subséquentes des ordres ont permis de définir des objectifs stratégiques et les éléments à intégrer aux programmes de relations avec les patients. Qui plus est, les ordres ont présenté des rapports sur les activités liées aux relations avec les patients. Le processus était basé sur l'engagement, et le CCRPS est persuadé que son rapport au ministre expliquera les nouveaux paramètres pour tous les ordres professionnels et indiquera les activités dont d'autres ordres pourront s'inspirer. Le fait que les ordres professionnels comprennent que les relations avec les patients doivent être intégrées aux plans stratégiques et opérationnels représente, selon le CCRPS, une amélioration importante. Au lieu de présenter un compte rendu des réalisations de chaque ordre, le CCRPS a décidé de souligner les innovations et l'amélioration du rendement et d'expliquer comment mettre les ordres au courant de ces

améliorations. Un rapport au ministre concernant l'efficacité des programmes de relations avec les patients sera établi en mai 2008.

Demandes actuelles du ministre : Le 28 juin 2007, le ministre de la Santé et des Soins de longue durée, l'honorable George Smitherman, a demandé conseil au CCRPS au sujet d'un certain nombre de questions ayant une incidence sur la réglementation des professions de la santé en Ontario, notamment :

- les mécanismes visant à faciliter et à soutenir la collaboration interprofessionnelle entre les ordres professionnels du domaine de la santé;
- le champ d'exercice des infirmières et infirmiers autorisés de la catégorie spécialisée;
- la réglementation des professionnels de la santé qui ne sont pas des médecins et qui prescrivent ou utilisent des médicaments dans le cadre de leur pratique;
- le cadre et le processus à adopter en vue de modifier la réglementation sur les médicaments pour les prescripteurs qui ne sont pas des médecins;
- la réglementation des technologues en échographie diagnostique;
- l'étude d'un modèle d'association pour les préposés aux services de soutien à la personne;
- la réglementation des assistants dentaires;
- la réglementation des ambulanciers paramédicaux et des préposés en soins médicaux d'urgence;
- la réglementation de la podiatrie et de la podologie.

Le 31 mars 2008, le Conseil a présenté au ministre un rapport intérimaire sur la collaboration interprofessionnelle ainsi qu'un rapport sur l'examen du champ d'exercice des infirmières et infirmiers autorisés de la catégorie spécialisée (infirmières et infirmiers praticiens). Ces rapports seront publiés une fois que le ministre en aura pris connaissance.

Au cours du prochain exercice, le CCRPS concentrera ses efforts sur les questions qui restent et sur le rapport final destiné au ministre concernant la collaboration interprofessionnelle. Les travaux relatifs à tous ces projets débuteront à l'exercice 2008-2009.

Présentations et communications : Au cours de l'exercice, la présidente a fait un certain nombre de présentations pour des organismes et a participé à des congrès et des réunions concernant la réglementation des professions de la santé en Ontario. De plus, les membres et le personnel du Conseil ont pris part à plusieurs congrès et réunions concernant les professionnels de la santé et les nouvelles tendances qui influent sur la réglementation.

6. Rapport financier

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée présente chaque trimestre des rapports de dépenses au Conseil consultatif de réglementation des professions de la santé. Le budget du Conseil est intégré à celui de la Division des ressources humaines du ministère. Pour l'exercice clos le 31 mars 2008, les dépenses du CCRPS ont été les suivantes :

Exercice allant du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008

Traitements et avantages sociaux	244 697 \$
Charges de fonctionnement	1 089 398 \$
Total :	1 334 095 \$

Conseil consultatif de réglementation des professions de la santé

55, avenue St. Clair Ouest
Bureau 806, casier 18
Toronto (Ontario) Canada M4V 2Y7

Téléphone : 416 326 1550
Interurbains sans frais : 1 888 377 7746
Télécopieur : 416 326 1549

Site web : www.hprac.org

Courriel : HPRACWebMaster@moh.gov.on.ca



ISSN 1913-6803 (En ligne)
ISBN 978-1-4249-6888-6 (2008 ed. PDF)
© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2008
07/08

